



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 AVRIL 2021

Compte-rendu affiché le : 9 avril 2021

Date de transmission en Sous-Préfecture : 20 avril 2021

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} avril 2021

N° 21-04-06

OBJET :
Subventions aux
associations – Année 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29

Secrétaire de séance : Lydie THOLLOT

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI-Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Christian BECUWE à Jacques DECHANDON – Céline BENNICI à Philippe DENIS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210407-21-04-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2021
Affichage : 09/04/2021



OBJET DE LA DELIBERATION :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2021

Tous les présidents et membres de bureau d'association ne prennent pas part au vote pour la subvention allouée à leur association.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu la délibération en date du 11 février 2021 fixant des acomptes sur subvention de fonctionnement aux associations suivantes : Association des familles Ludothèque (3 000 €), Association CLSH (7 000 €), Association Halte-Garderie Petits Galopins (62 500 €),

Vu le vote du Budget Primitif relatif à l'exercice 2021 intervenu ce jour,
Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations "Loi 1901",

Après étude des différentes demandes par la commission finances les 16 et 29 mars 2021,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Madame Geneviève NIGAY, adjointe au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de verser aux associations pour l'exercice 2021 les subventions telles que figurant ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
ASSOCIATION AIMER LA VIE	180,00 €
AMICALE GROUPE SCOLAIRE CATHOLIQUE DE ST GALMIER	324,00 €
AMITIE FRANCO PORTUGAISE	400,00 €
ASSOCIATION DE PARENTS INDEPENDANTS DES ECOLES PUBLIQUES DE ST GALMIER	1 600,00 €
ASSOCIATION DES FAMILLES LUDOTHEQUE	20 700,00 €
ASSOCIATION CINEMATOGRAPHIQUE BALDOMERIENNE	3 000,00 €
FETE DES CLASSES BALDOMERIENNES	100,00 €
BIBLIOTHEQUE AU JARDIN DES LIVRES	28 200,00 €
ASSOCIATION CLSH DE ST GALMIER	23 320,00 €
COMITE DES FETES DE ST GALMIER	10 500,00 €
ECOLE DE MUSIQUE	95 000,00 €
EQUIPE D' ANIMATION HOSPITALIERE DE ST GALMIER - GENERATION PARTS AGES	3 150,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210407-21-04-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2021

Affichage : 09/04/2021

ASSOCIATION des ANCIENS AFN de St GALMIER (F.N.A.C.A)	450,00 €
ASSOCIATION SECTEUR LOCAL DES ACCIDENTS TRAVAILLEURS ET HANDICAPES - FNATH	450,00 €
LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA LOIRE - LIRE ET FAIRE LIRE	135,00 €
LA SARBACANE	4 500,00 €
ASSOCIATION LES AMIS DE LA ROSERAIE	400,00 €
LES BULLES DE POILS	810,00 €
ASSOCIATION SOUVENIR FRANÇAIS VEAUCHE	135,00 €
LES AMIS DU VIEUX SAINT GALMIER	1 000,00 €
LES VIELLES SOUPAPES BALDOMERIENNES	750,00 €
ASSOCIATION HALTE GARDERIE PETITS GALOPINS	250 000,00 €
ASSOCIATION LA MELODIE DES SOURCES	2 700,00 €
HARMONIE DE ST GALMIER NOT EN BULLES	7 490,00 €
OCCE42-CS 1801481 ECOLE MATERNELLE LE PETIT PRINCE	4 500,00 €
OCCE42-CS 1802492 ECOLE ELEMENTAIRE LA COLOMBE	3 500,00 €
OGEC JEAN PAUL II	4 592,00 €
OKAKENE	180,00 €
SAINTE GALMIER LOISIRS	9 500,00 €
ASSOCIATION CROIX BLANCHE PAYS DE ST GALMIER	720,00 €
ASSOCIATION SOCIETE HIPPIQUE ST GALMIER ST ETIENNE – Travaux piste	19 700,00 €
SOCIETE NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MEDAILLE MILITAIRE - 973 SECTION ST ETIENNE/PELUSSIN	90,00 €
TELETHON SAINT GALMIER	765,00 €
ASSO INFORMATIQUE 42	150,00 €
OFFICE DE L'ECONOMIE DE SAINT GALMIER	15 000,00 €
A BOUT DE SOUFFLE	321,00 €
HIFUMI	361,00 €
ASOS	798,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210407-21-04-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2021

Affichage : 09/04/2021

ASSOC. UNION SPORTIVE ST GALMIER CHAMBOEUF SPORTS (U.S.G.C.)	4 035,00 € + 3 000,00 € Dotation Sport.
ASSOCIATION LES AILES FOREZIENNES	641,00 €
ASSOCIATION AEROMODELES DE ST GALMIER	321,00 €
ASSOCIATION LES MALHAS ST GALMIER	321,00 €
BILLARD CLUB DE ST GALMIER	400,00 €
ASSOCIATION LA BOULE DU BORD DE COISE	650,00 €
ASSOCIATION BOXE THAI 42	1 582,00 €
ASSOCIATION DES CAVALIERS BALDOMERIENS EQUIP'TEAM JUNIOR	2 000,00 €
CENTRE DE DEFENSE PERSONNELLE – CENTRE DE FORMATION DE DEFENSE(CFDPG)	401,00 €
ASSOCIATION CYCLOS RANDONNEURS DE ST GALMIER	789,00 €
ASSOCIATION ETOILE SPORTIVE BALDOMERIENNE	3 067,00 € + 5 000,00 € Dotation Sport.
ASSOCIATION FOOTBALL CLUB BALDOMERIEN	812,00 €
FURIOUS CARPE 42	321,00 €
ASSOCIATION LA GAULE BALDOMERIENNE	321,00 €
ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE ST GALMIER	481,00 €
ASSOCIATION ST GALMIER JUDO CLUB	1 398,00 € € + 1 500,00 € Dotation Sport.
ASSOCIATION KARATE CLUB BALDOMERIEN	1 298,00 €
LES PAS PETILLANTS	321,00 €
SAINT GALMIER LOISIRS – SECTION BADMINTON	1 244,00 €
SAINT GALMIER LOISIRS – SECTION TAI CHI	401,00 €
SAINT GALMIER LOISIRS – SECTION YOGA	361,00 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	61 000,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DES PARACHUTISTES DE LA LOIRE	641,00 €
LA PETANQUE DU PARC	1 113,00 €
SOCIETE GYMNIQUE BALDOMERIENNE	1 852,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210407-21-04-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2021

Affichage : 09/04/2021

TENNIS CLUB DE ST GALMIER	3 335,00 € + 4 000,00 € Dotation Sport.
LA PETITE BALLE BALDOMERIENNE	803,00 €
CENTRE DE TIR AU VOL FOREZIEN	321,00 €
ASSOC. SPORTIVE DU COLLEGE JULES ROMAIN (U.N.S.S.)	321,00 €
ASSO. SPORTIVE SCOLAIRE STE STEPHANIE (U.N.S.S.)	321,00 €
ASSOCIATION AMIS USEP CANTON DE ST GALMIER (ECOLE LA COLOMBE)	321,00 €
ASSOCIATION ENTENTE FOREZIEENNE DE VOLLEY BALL	1 545,00 € + 1 500,00 € Dotation Sport.
WOODSPOT	321,00 €
TOTAL	623 530,00 €

- **DIT** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2021,
- **RAPPELLE** que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur le compte ouvert au nom de l'association,
- **INDIQUE** que le tableau des subventions sera publié en annexe du budget primitif.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 19 avril 2021.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210407-21-04-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2021

Affichage : 09/04/2021